



Droit d'un fils sur pension de veuve de guerre de sa mère

Par **Vivien_old**, le **24/05/2007** à **13:22**

Bonjour,
Ma mere veuve aujourd'hui de son second mariage est également veuve de guerre de son 1er mariage.
Elle a eu un fils de son 1er mariage et 6 enfants de son second mariage (dont je suis).
Aujourd'hui à la retraite elle perçoit une pension de veuve de guerre de son 1er mari mort au combat.
Notre frère (son 1er fils) la harcèle pour qu'elle lui verse de l'argent en estimant qu'il a un droit sur cette pension de guerre.
Pouvez me dire ce qu'il en est (a-t-il ou non des droits), et quelles sont les démarches que l'on doit envisagé pour que ça cesse ?
merci de votre réponse.

Par **Christelle_old**, le **24/05/2007** à **15:31**

Bonjour,
Je ne suis pas spécialiste de cette question, mais les quelques recherches effectuées ne m'ont rien appris de tel... Je ne vois vraiment pas pourquoi un fils aurait des droits sur la pension que perçoit sa mère...
En revanche il est vrai qu'un enfant dans le besoin peut demander de l'aide à sa mère. Cela se passe devant le juge et il faut vraiment n'avoir pas de ressources. L'aide se limite aux besoin de l'enfant et aux moyens du parent...